



La DGFiP

Un partenaire

pour vous accompagner au quotidien

dans la gestion de votre collectivité





**La DGFIP,
un service de Bercy au cœur de la République**



Création et missions de la DGFIP



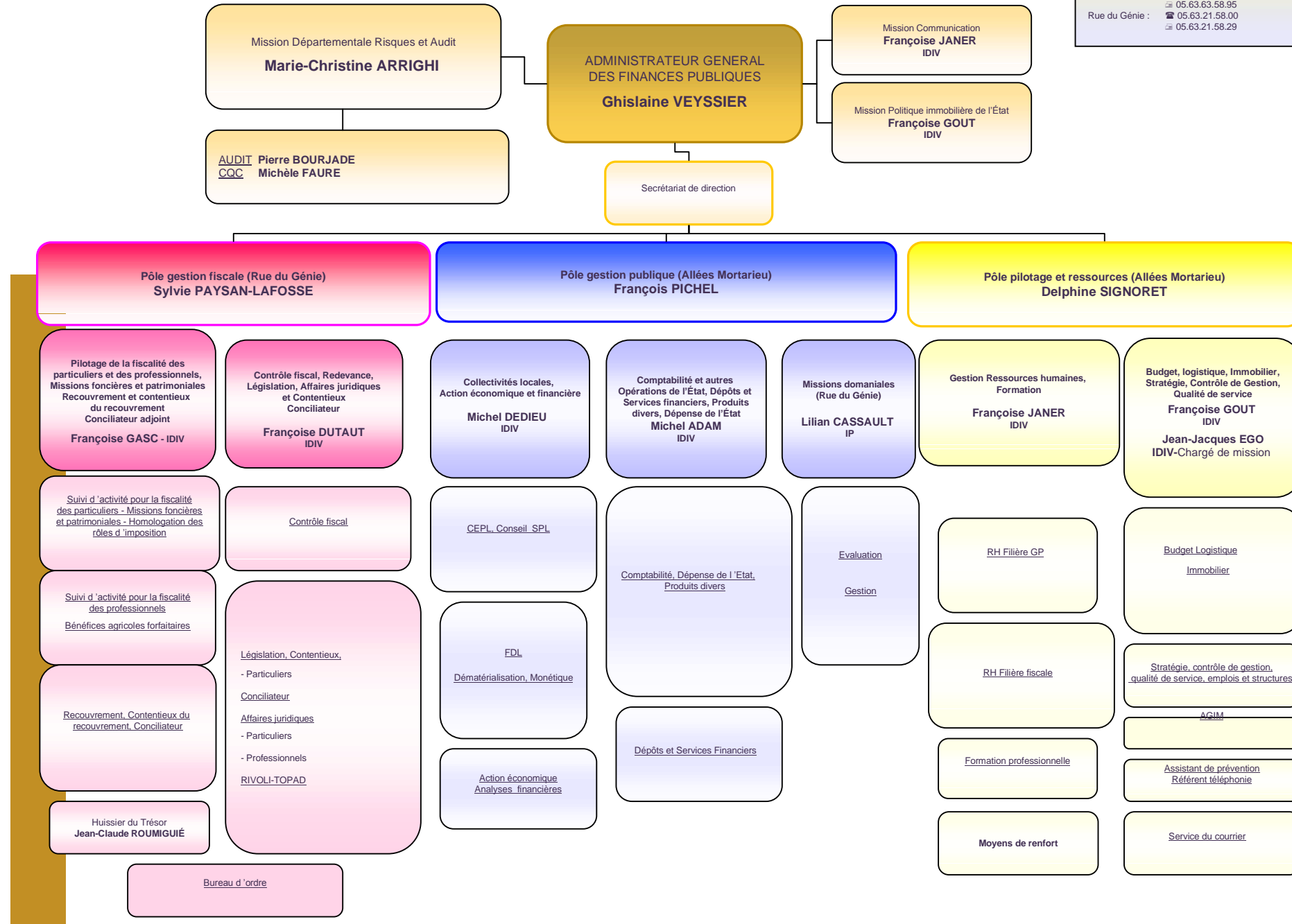
La DGFIP

Créée par décret du 3 avril 2008, issue de la fusion de la Direction Générale de la Comptabilité Publique et de la Direction Générale des Impôts, la DGFIP exerce des missions essentielles au plus près des citoyens, des acteurs économiques et sociaux, des territoires.

06/02/2014

Organigramme de la DDFIP de Tarn et Garonne


Allées Mortarieu : ☎ 05.63.21.47.00
☎ 05.63.63.58.95
Rue du Génie : ☎ 05.63.21.58.00
☎ 05.63.21.58.29





Orientations stratégiques

Les orientations stratégiques de la DGFIP (2013-2018)


- un partenariat et une expertise de qualité
 - un dispositif renforcé pour la prévention des difficultés financières
 - l'optimisation des recettes publiques
 - la modernisation du contrôle et du paiement des dépenses publiques
 - l'anticipation et l'accompagnement des évolutions institutionnelles ou territoriales
 - l'encouragement de la dématérialisation
 - l'accroissement de l'expertise domaniale
 - le renforcement du conseil financier et fiscal
- 



**La DGFIP,
une administration
au service de la gestion publique locale**



Un interlocuteur de proximité

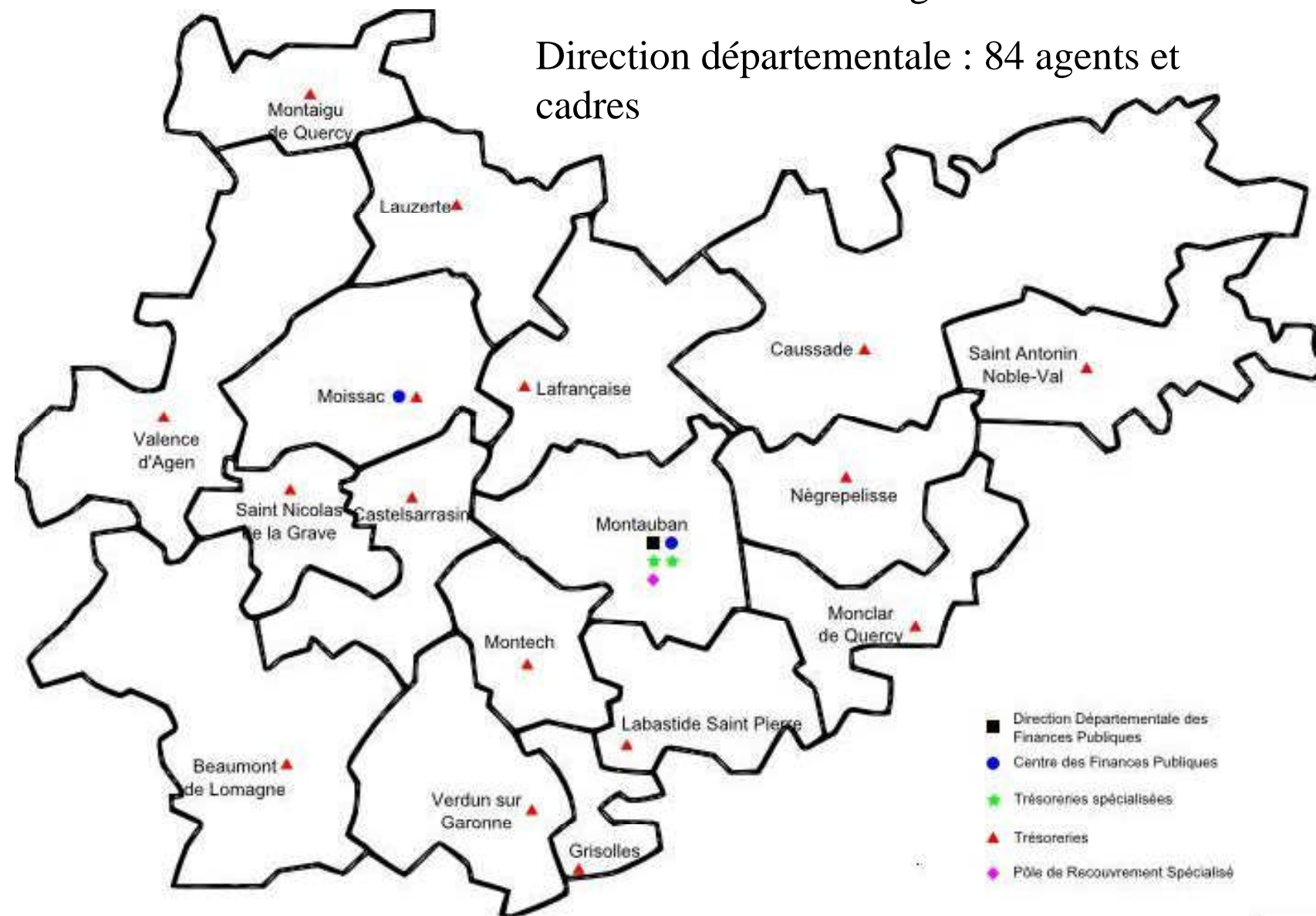
- 
- Un maillage territorial au plus près des collectivités locales : plus de 2.500 trésoreries intervenant au profit du secteur public local.
 - Une relation de proximité avec les élus locaux et les usagers
 - Un rôle de conseil auprès des élus locaux
 - Une logique de modernisation et d'efficacité

Un réseau structuré

Trésoreries : 97 agents et cadres

Autres services : 171 agents et cadres

Direction départementale : 84 agents et cadres



**A vos côtés sur tous les aspects
de la vie financière de votre collectivité** (chiffres 2012)

Au plan national, la DGFIP tient la comptabilité de plus de 160.000 budgets du secteur public local dont:

- les budgets principaux de plus de 36.000 communes (et leurs 37.000 budgets annexes);
- les budgets principaux des 2.500 groupements à fiscalité propre (et leurs 9.000 budgets annexes).

Tarn et Garonne : 195 communes et 15 EPCI en 2013

Soit un total de 78 millions de mandats de dépense et 80 millions de titres de recettes dont:

- 32 millions de mandats et 13 millions de titres pour les communes ;
- 4 millions de mandats et 1,5 millions de titres pour les groupements à fiscalité propre.


Tarn et Garonne : 339 083 titres et 376 989 mandats en 2013

Les budgets principaux des collectivités locales et des groupements à fiscalité propre représentent :


- 231 milliards d'euros de dépenses totales dont 167 milliards de dépenses de fonctionnement;
- 234 milliards d'euros de recettes totales dont 198 milliards de produits de fonctionnement.



**Le comptable,
prestataire de services pour vous accompagner
dans la gestion budgétaire et comptable
de votre collectivité**



Tenue des comptes, exécution des dépenses, recouvrement des recettes



Le décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique a actualisé le cadre juridique, modernisé et simplifié les procédures et les outils du comptable public.

- **Rénovation du traitement de la dépense**
 - développement de la dématérialisation des documents comptables et pièces justificatives
 - adaptation du contrôle de la dépense en vue d'une efficacité optimale (contrôle hiérarchisé de la dépense, contrôle partenarial)
- **Sécurisation et optimisation du recouvrement des recettes**
 - Harmonisation des procédures
 - Optimisation du recouvrement spontané en développant l'usage des moyens de paiement automatisés



Une mobilisation permanente pour une plus grande fiabilité des comptes



Principe énoncé à l'article 47-2 de la constitution:

« les comptes des administrations publiques sont réguliers et sincères. Ils donnent une image fidèle du résultat de leur gestion, de leur patrimoine et de leur situation financière »


- le comptable est responsable de la tenue des comptes et garant de leur qualité
- la DGFIP s'inscrit dans une logique de qualité comptable, avec des exigences croissantes liées notamment au processus de certification des comptes



**L'expertise de la DGFIP
pour éclairer vos choix de gestion**



Un appui en matière budgétaire, comptable et financière



Le comptable a une relation de proximité forte avec les élus qui peuvent solliciter son conseil et son concours dans différents domaines, notamment :

- la préparation du budget
- la gestion de la dette
- la gestion de la trésorerie
- la maîtrise des délais de paiement
- une expertise permettant d'éclairer les choix de gestion



Une expertise étendue à tous les aspects des finances locales



Le conseil fiscal

- Un interlocuteur fiscal unique pour apporter aux élus locaux des réponses plus rapides et plus complètes sur toutes les questions de fiscalité directe locale
- Une information anticipée sur les données financières et fiscales
- La diffusion d'une information personnalisée sur les délibérations en matière fiscale
- La réalisation de simulations fiscales sollicitées par les collectivités locales
- L'optimisation et la fiabilisation des bases fiscales



La dématérialisation de vos opérations comptables et financières

*Le correspondant départemental chargé de la fiscalité directe
locale*

*Patricia PERROTEAU, Inspectrice
à la Direction départementale des Finances Publiques
de Tarn-et-Garonne*

05 63 21 47 46

Mèl. : ddfip82.sfdl@dgfip.finances.gouv.fr





Une expertise étendue à tous les aspects des finances locales

L 'analyse financière et fiscale

Une prestation individualisée, objective au service des décideurs, elle leur permet d 'apprécier les marges de manoeuvre dont ils disposent.

En fonction du contexte, elle peut être simplifiée, développée, consolidée, rétrospective ou prospective (cf circulaire DGFIP-CL2A du 1^{er} octobre 2012).

L 'analyse des risques

Une appréciation des risques pouvant être générés par des partenaires ou des satellites de la collectivité.






Un accompagnement dans la mise en œuvre de votre politique patrimoniale



La DGFIP avec le service France Domaine est un vecteur de la modernisation des politiques publiques et de la valorisation du patrimoine.


L'expert immobilier des organismes publics exerce ses missions dans différents domaines et produit notamment des évaluations domaniales au profit des collectivités locales.



**Des procédures modernes
pour simplifier les démarches des collectivités
et celles des usagers**



Des moyens adaptés pour améliorer l'encaissement de vos recettes




Des moyens de paiement diversifiés, qui s'adaptent à l'évolution des comportements des usagers :

- **la carte bancaire**
- **le prélèvement**
- **le TIP**
- **le paiement par internet « TIPI »**



Des solutions de paiement pour simplifier vos dépenses



Pour garantir le paiement aux échéances prévues, fluidifier les procédures d'achat, sécuriser les paiements diverses solutions peuvent être mises en œuvre:

- **le prélèvement**
- **la carte bancaire**



La dématérialisation de vos opérations comptables et financières



Du PES V2 à la dématérialisation totale des échanges

- Un enjeu stratégique pour la modernisation de l'administration
- Un chantier partenarial
- Une gestion plus performante des recettes et des dépenses
- La réduction des délais de paiement
- Des exigences de développement durable



La dématérialisation de vos opérations comptables et financières

Le correspondant départemental chargé de la dématérialisation

*Rémy BAUX, Inspecteur
à la Direction départementale des Finances Publiques
de Tarn-et-Garonne*

05 63 21 47 17

*Mèl. : **ddfip82@dgfip.finances.gouv.fr***





De l'information pratique à votre disposition



Le site Internet DGFIP-DGCL “ collectivités-locales.gouv.fr ”




Le portail de l'État au service des collectivités locales (partagé entre la DGCL et la DGFIP)

Des informations en matière de finances et gestion locales, d'intercommunalité et de marchés publics : un outil de travail quotidien à disposition des gestionnaires locaux

- un point d'entrée unique pour les décideurs locaux
- une veille permanente
- une mise à jour quotidienne




La transmission des données fiscales via le portail internet de la gestion publique (PiGP)

- 
- Une inscription au PiGP et une habilitation des collectivités auprès du comptable
 - Un accès au téléchargement des fichiers directement à partir de son poste de travail relié à internet après installation des certificats d'authentification
 - Des fichiers pouvant être téléchargés pendant un délai maximum de 30 jours à partir de la date de réception par la collectivité du mail l'informant de la mise à disposition
 - Un moyen automatisé de transmission des fichiers fiscaux qui simplifie les relations entre les ordonnateurs et la DGFIP




La transmission des données fiscales via le portail internet de la gestion publique (PiGP)

- 
- Un dispositif permettant actuellement de récupérer:
 - En janvier, les fichiers d'appel des locaux soumis à la TiEOM pour les collectivités ayant institué cette taxe
 - En mars, sur demande des collectivités, les fichiers des locaux vacants (1767 bis Com) et des résidences secondaires (1767 ResSec)
 - Courant mars, les fichiers établissements de CVAE
 - Début avril, les états de notification 1259/1253 envoyés par mail début mars afin de préfigurer la généralisation de ce dispositif en 2015
 - Au cours du dernier trimestre, les fichiers rôles de TH, TF-TEOM et CFE-IFER pour les collectivités ayant opté pour ce format (le support VisuDGFIP reste envoyé par cédérom) et les fichiers des établissements de TASCUM



Le tableau de bord de l'élu

Un outil facilitant la prise de décision

- 
- Il restitue sous forme de tableaux de bord les informations comptables et financières et permet d'avoir une vision globale de la gestion comptable de la collectivité
 - Il détaille chaque résultat dans des fiches documentaires disponibles à l'appui des restitutions graphiques
 - Il offre un accès sécurisé par une habilitation spécifique, par l'intermédiaire du portail internet de la gestion publique (PIGP), à la consultation des tableaux de bord de la ou des collectivité(s) dont il est l'ordonnateur



Pour vous aider en matière de commande publique :
la “ cellule d’information juridique aux acheteurs publics ”



La cellule d’information juridique aux acheteurs publics
répond, sous 48h, en amont de la procédure d’achat public, aux
questions les plus courantes.


Ce service de la DGFIP est accessible sur l’espace marchés publics
du site internet “ **collectivités-locales.gouv.fr** ”



**La possibilité d 'approfondir et formaliser
les relations partenariales**



Les conventions de partenariat



Les relations entre ordonnateurs et comptables peuvent être formalisées par un partenariat adapté à chaque collectivité, privilégiant l'efficacité et l'amélioration du service rendu sous la forme de :

- **Conventions de services comptable et financier (CSCF)**


pour les communes et groupements de plus de 100.000 habitants

- **Engagements partenariaux (EP)**

pour toutes les autres entités



La documentation à votre disposition

- 
- **L 'organigramme de la DDFiP**
 - **Dépliant sur la dématérialisation des échanges avec votre comptable public**
 - **Dépliant sur le tableau de bord de l 'élu**
 - **Dépliant sur le portail collectivités-locales.gouv.fr**
 - **Brochure sur la fiabilité des comptes publics locaux**
 - **Brochure sur la DGFIP au service des collectivités locales et des usagers**
 - **Brochure sur la DGFIP au service des collectivités et établissements publics locaux**
 - **Pour les Présidents d 'EPCI : brochure sur la DGFIP au service de l 'intercommunalité**



Merci de votre attention